

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 juillet 2022

Vous êtes en situation d'obésité, diabétique, ou avez un autre facteur de risque de faire une forme grave de Covid-19 : protégez-vous, vaccinez-vous !

Le virus du Covid-19 circule à nouveau de manière significative sur le territoire. Les personnes présentant des facteurs de fragilité peuvent développer une forme grave de la maladie. En effet, les derniers chiffres montrent que 86 % des patients en réanimation pour Covid-19 présentaient au moins un facteur de risque.

La vaccination permet de limiter les formes graves de la maladie pouvant entraîner des hospitalisations ou décès. Aussi, l'ARS La Réunion, l'Assurance Maladie Réunion, les unions régionales de professionnels de santé Médecins, Infirmiers et Pharmaciens souhaitent sensibiliser les personnes concernées et les encourager à se faire vacciner.

Qui est concerné ?

Les personnes atteintes des pathologies suivantes sont plus à risque de développer une forme grave de Covid-19 :

- L'obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes,
- La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'insuffisance respiratoire,
- Le diabète de type 1 et 2,
- L'hypertension artérielle,
- L'insuffisance cardiaque,
- L'insuffisance rénale chronique, les patients dialysés,
- Cancer
- ...

La vaccination, essentielle pour réduire les risques de complications de la Covid-19

A La Réunion, plus de 14 000 personnes vulnérables, atteintes de comorbidités ne sont pas vaccinées à ce jour. Pourtant, ces personnes sont plus fragiles face à la Covid-19. Aussi, ces personnes sont encouragées à réaliser leur vaccination contre la maladie.

En complément de la vaccination, il est recommandé aux personnes fragiles d'appliquer les gestes barrières : lavage des mains, distances physiques, aération régulière des pièces, port du masque dans les lieux de forte affluence ou dans lesquels les distances physiques ne peuvent être maintenues.

Où et comment se faire vacciner ?

La vaccination s'effectue avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou le vaccin Novavax.

Pour se faire vacciner, les personnes concernées peuvent :

- prendre rendez-vous auprès de leur médecin, pharmacien ou infirmier
- se rendre sur le site www.sante.fr pour trouver un professionnel de santé à proximité

Les documents à fournir :

- carte vitale ou attestation de droits
- carte d'identité
- résultat du laboratoire en cas de test RT-PCR positif de plus de 3 mois.
- personne mineure : autorisation parentale (pour les mineurs de 5 -15 ans) et carte vitale des parents ou leur propre carte.

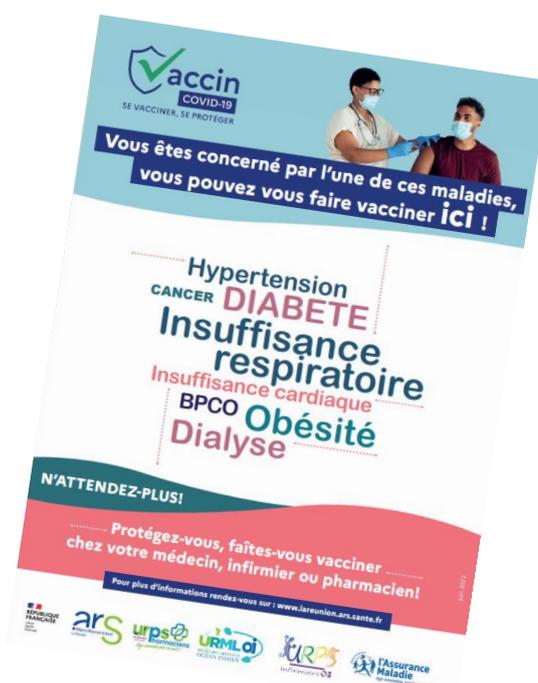
Retrouvez toute l'information sur la vaccination sur le site internet :

[Se faire vacciner : où et comment ?](#)

Une campagne pour sensibiliser les personnes fragiles

L'ARS La Réunion, l'Assurance Maladie Réunion et les unions régionales de professionnels de santé Médecins, Infirmiers et Pharmaciens encouragent les personnes porteuses de comorbidité à faire leur vaccination pour se protéger. Une campagne est lancée afin de sensibiliser les publics concernés :

- un courrier a été adressé par l'Assurance Maladie à plus de 14 000 assurés afin d'inviter individuellement, les personnes qui ne l'auraient pas encore fait à se faire vacciner.
- Des affiches seront apposées dans les pharmacies, les cabinets médicaux et les cabinets infirmiers
- Des publications sont diffusées sur les réseaux sociaux



Contacts Presse :

ARS La Réunion : Service Communication - 0692 65 48 66 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr

CGSS Réunion : David Jourlin - 0692 02 21 86 - media@cgss.re

DRSM Réunion : Isabelle Lebon- 0262 51 77 69 - isabelle.lebon@assurance-maladie.fr